

Vigile

Vigilance pour la santé et la sécurité au travail

Lettre du Département des Risques Professionnels

CRAM Aquitaine

[risques]

Pour un stockage sans dommages

Même les entreprises qui possèdent une grande surface au sol trouvent rapidement leurs limites de stockage. Il faut alors faire intervenir des techniques de rangement en hauteur permettant d'occuper un maximum de volume en autorisant les déplacements. Toutefois, le stockage n'est pas sans risques pour les utilisateurs et les piétons : malgré leur apparente simplicité, des rayonnages mal conçus et mal utilisés peuvent se révéler dangereux et nuire à la productivité.

Tout le monde stocke

C'est une règle que connaissent toutes les entreprises : qui produit est forcé de stocker. La solution la plus répandue consiste à utiliser des rayonnages métalliques de type «palettières» (poutres lisses enclavées sur les poteaux). Vous possédez certainement, dans votre entreprise, une zone où est utilisée cette technique de stockage. Un tel endroit peut être considéré comme un véritable outil de production, s'il est agencé et utilisé de manière à assurer la sécurité des personnes qui l'exploitent. Mais, dans le cas contraire, c'est un périmètre à hauts risques...

Il suffit d'un rien pour que ça bascule...

Tous les systèmes de stockage comportent des risques. Le personnel d'exploitation est exposé aux chutes de charges sur les lieux

de passage fréquents et les causes d'accidents ne manquent pas. Il n'est pas rare, par exemple, que les engins de manutention frottent contre les structures entraînant, petit à petit, le décrochage des lisses et des entretoises.

Pourtant, le bal des chariots et les allées-venues intempestives ne sont pas les seuls à déformer les installations... Il suffit que l'une d'elles ait été montée sur une surface non-plane, qu'elle soit mal calée, mal fixée au sol, qu'elle souffre d'un sous-dimensionnement des rayonnages ou, tout simplement, qu'elle ne soit pas adaptée au poids des matériaux qu'elle est censée supporter, pour qu'une catastrophe se produise !

Les problèmes de circulation sont aussi à l'origine de graves accidents : l'éclairage est faible, il fait sombre et les chariots automoteurs foncent tout droit vers un rack... La largeur des allées est insuffisante et les engins qui y circulent peuvent arracher un palettier sans sabots de protection...

Quant aux charges mal réparties, on ne compte plus le nombre d'accidents qu'elles ont causés !

Avant que le ciel ne vous tombe sur la tête

Toute production nécessite un stockage adéquat. Pour éviter les problèmes de manutention et de circulation, il faut d'abord que les rayonnages soient fixés sur une surface plane et plutôt en intérieur. S'ils sont installés en extérieur, ils seront construits dans une matière résistante à l'humidité, la corrosion, la pollution, le vent, etc. Ensuite, il faut définir les charges destinées à être stockées ainsi que le type de palettes utilisé. On doit donc distinguer les charges individuelles des charges sur palettes, en caisses-palettes et en conteneurs. Leurs dimensions et leurs poids sont aussi très importants pour une bonne répartition sur la surface de stockage.

De la stabilité des produits stockés dépend en effet, en grande partie, celle du rayonnage.

Les utilisateurs et les piétons doivent courir le moins de risques possibles. Ainsi, il est bon de prévoir des espaces assez larges entre les rangs et des sabots que l'on disposera à la base des rayonnages, pour éviter leur déstructuration par les chocs. Les principaux utilisateurs seront prévenus par un affichage : une plaque disposée à

Attention à ne pas dépasser le poids prévu sur les palettières et à l'instabilité des charges.



Photo CRAM Aquitaine



Photo CRAM Aquitaine

Présence et contrôle des clavettes de sécurité.

chaque entrée de rayonnage indiquera les dimensions du support avec sa charge et la charge unitaire maximale par alvéole. Enfin, il n'est pas inutile de se poser quelques questions : l'éclairage est-il suffisant ? Le matériel est-il fréquemment vérifié ? Les rayonnages sont-ils bien calés au sol ? Les opérateurs sont-ils individuellement protégés et suffisamment formés à la conduite des appareils de chargement ?

Ces précautions vous permettront d'éviter le pire... et peut-être d'accroître votre productivité.

[action formation]

Le stockage, c'est encore mieux quand on en parle

La Fédération des négociants de matériaux de construction l'a compris et s'est mobilisée, aux côtés du service Prévention de la CRAM, pour des actions de sensibilisation. Ces dernières se sont déroulées dans toute l'Aquitaine, réunissant les professionnels de ce secteur et les ingénieurs Prévention.

Pour aider à la bonne compréhension des situations à risques en matière de stockage, la CRAM a créé un cédérom comprenant des cas réels photographiés et commentés. Cet outil multimédia a permis de présenter les solutions de prévention, tout en faisant prendre conscience aux professionnels des dangers d'un mauvais stockage. Comme quoi... le poids des mots s'allie toujours aussi bien au choc des photos.



Protection des rangs par des sabots.

Photo CRAM Aquitaine

» PLUS D'INFOS

- Dossier complet sur les rayonnages métalliques (réglementation, conception, construction et utilisation) sur le site www.inrs.fr.
- Deux brochures : Installation de stockage en rayonnage métallique :
 - 1. Conception et construction (ED 30-INRS),
 - 2. Exploitation (ED 31- INRS).
- Une brochure CRAM : Recommandations concernant l'agencement et l'utilisation des entrepôts et des magasins ou lieux de stockage (Prev. 23). A votre disposition sur le site www.cram-aquitaine.fr ou adressez-vous au service Documentation Prévention de la CRAM au 05 56 11 64 36.

[[Santé au travail]]

Les contraintes, ça craint !



Dessin INRS - G. Jussey

Le stress au travail, tout le monde en parle... mais personne ne sait vraiment ce qui se cache derrière ce terme fourre-tout. Le concept a besoin d'être précisé : certains spécialistes lui préfèrent ainsi celui de «contraintes», moins vague car il fait référence à des expériences définies, vécues dans le cadre du travail. Du coup, il n'y a pas «un» stress mais «des» contraintes, plus facilement identifiables car elles diffèrent selon chaque corps de métier.

Le terme de contrainte n'est donc pas équivalent à celui de stress : ce dernier désigne le facteur stressant ainsi que ses effets sur la santé, tandis que la contrainte décrit le facteur auquel le salarié est exposé. Par exemple, le contact avec le public demande un rythme de travail imposé par une sollicitation immédiate des interlocuteurs, fait vivre des situations de tension, etc. Pour identifier de telles contraintes, l'INRS a examiné la dernière étude de la Fondation Européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail : les statistiques qui en résultent dressent un état des lieux de l'exposition des actifs français au stress. De plus, l'équipe de l'INRS a répertorié 23 contraintes pour vous aider dans votre réflexion.

»PLUS D'INFOS

Retrouvez l'état des connaissances sur le stress sur www.inrs.fr. Allez dans la rubrique «nos dossiers», puis cliquez dans «types de risques : risques psychosociaux», vous accéderez au dossier «le stress au travail».

[[Matos]]

Sol inadapté, risque de se planter

Trop souvent négligé dans les constructions neuves, le revêtement des sols est pourtant d'une grande importance pour la sécurité des personnes et pour l'hygiène en entreprise. Faire beau et pas cher, c'est un risque qui peut... coûter cher.

Hygiène oui, mais sécurité aussi

Les glissades et les chutes de plain-pied sont en cause dans environ un cinquième des accidents du travail. Dans le secteur de l'agroalimentaire (ateliers de découpe, abattoirs, cuisines collectives, etc), le choix des sols est crucial, car les activités doivent concilier sécurité et hygiène. Un sol doit donc répondre à des critères de qualité évidents : il doit être imperméable, imputrescible, étanche, se nettoyer et se désinfecter aisément... et être antidérapant.

A chaque entreprise son sol

Les sols dans les usines ou les bureaux doivent être recouverts avec un revêtement qui correspond à la nature du travail qu'on y exerce. En effet, les sols industriels peuvent être classés selon leurs performances mécaniques : certains résistent aux impacts (poinçonnement, ripage, usure), d'autres aux produits chimiques (acides, solvants, produits d'entretien, etc). La vaste gamme des matériaux en vente aujourd'hui permet d'ailleurs à chaque entreprise, agroalimentaire ou non, de trouver une nature de sol convenable.

Le principe est simple : un type d'entreprise, un sol !

»PLUS D'INFOS

Le Guide des revêtements de sol pour les locaux de produits alimentaires et la Liste des revêtements de sol dans les locaux de fabrication de produits alimentaires, édités par la CNAMTS, sont disponibles au service Documentation Prévention de la CRAM au 05 56 11 64 36.

Le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) a édité sur son site Internet une rubrique dédiée au classement des sols industriels selon leurs performances mécaniques : tapez www.cstb.fr/pmc/



Photo INRS - Yves Cousson

Le sol constitue, avec la toiture, l'élément le plus important d'un atelier.

[[Actu CRAM]]

Cotisations accident du travail : faites appel aux experts

La cotisation accident du travail appelée par l'URSSAF représente souvent une somme importante. Mais c'est aussi l'engagement d'une bonne assurance dont chaque entreprise peut bénéficier. Le taux de cotisation est établi par la CRAM en fonction de la taille de l'établissement concerné, du secteur d'activité et des précédents résultats en matière d'accidents du travail. Si la réglementation en vigueur vous semble trop complexe, la CRAM est disponible pour vous fournir un maximum d'explications et de conseils pratiques.

Si vous avez des doutes, un problème de compréhension, si vous avez effectué un changement d'activité, vous avez certainement des questions à poser sur votre cotisation accident du travail... 16 000 établissements régionaux sur 100 000 l'ont déjà fait, alors n'hésitez pas à nous faire parvenir vos demandes de renseignements.

»PLUS D'INFOS

Téléphonez à nos techniciens au 05 56 11 67 68. Ils se feront un plaisir de vous répondre.



Affiche INRS

[[Alerte]]

Fibres mortelles

Notre dossier précédent sur les CMR vous alertait contre les risques provoqués par certains agents chimiques Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction. Attention : les fibres céramiques réfractaires font partie de ce club très sélect.

50 000 tonnes de cette fibre à l'aspect blanc et cotonneux sont utilisées chaque année en Europe, dont 12 000 tonnes en France. C'est un bon isolant thermique qu'on emploie beaucoup dans les secteurs automobile et aéronautique pour la protection contre l'incendie. Pourtant, la fibre céramique réfractaire est certainement dangereuse pour l'homme. Les conclusions de plusieurs évaluations toxicologiques tendent à prouver qu'elle peut provoquer des dermatites irritatives et altérer les fonctions respiratoires. D'autres études sont en cours pour évaluer l'existence d'un risque de cancer chez les opérateurs exposés. Mauvaise nouvelle : chez l'animal, ce risque a déjà été mis en évidence...

Les mesures de prévention à appliquer dans l'entreprise sont les mêmes que celles évoquées dans notre précédent dossier (voir Vigie n°6) à savoir : bien étiqueter le produit ; procéder à une évaluation des risques ; substituer les fibres par un autre produit lorsque c'est techniquement possible ou favoriser le travail en système clos ; capter les polluants à la source lorsque la substitution et le travail en système clos ne sont pas applicables... L'employeur doit surtout informer et faire former le personnel exposé en veillant au port des Équipements de Protection Individuelle (EPI).

»PLUS D'INFOS

Pour vous procurer la fiche pratique de sécurité consacrée aux fibres céramiques réfractaires (ED 109- INRS), n'hésitez pas à cliquer sur www.inrs.fr, ou adressez-vous au service Documentation Prévention de la CRAM au 05 56 11 64 36.